

	Procès-verbal Conseil des formations du 5 février 2026	Référence	PV
		Révision	0
		Date d'application	11/ 06/2026
		Version	1

Validation

	Rédigé	Validé
Date	5 Février 2026	11 Juin 2026
	Prise de Notes	Conseil des formations

PRÉSIDENCE :

Personnalités qualifiées

Robert BILTERYS
Marie-Noëlle GERAIN-BREUZARD
Hadrien JAQUET
Philippe LIGER-BELAIR

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Sofiane BOUDAUD
Véronique THELEN

Représentant le Ministère des Solidarités et de la Santé

Adeline ROUZIER-DEROUBAIX

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Arthur MOINET, représentant la Force ouvrière (FO)
Anne ANDRE, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Denis DE KERMADEC, représentant le Syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et Sociale (SNIASS)
Frédéric LE LOUEDEC, représentant le Syndicat national des personnels de santé environnementale (SYPNASE - UNSA)

Membres élus

Philippe GLORENNEC, représentant les personnels d'enseignement et de recherche
Béatrice VALDES, représentant les personnels d'enseignement et de recherche
Nicolas SIRVEN, représentant les professeurs d'université ou assimilés
Alice CHAPLIN, représentant les personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé
Emilie PETKOVIC, représentant les personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

Catherine PITAULT-COSSONNIERE, représentant les personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé

Mathieu MICHOT, représentant les élèves fonctionnaires

Servanne LALINEC, représentant les étudiants.

Liste des procurations

Philippe GLORENNEC donne pouvoir à **Béatrice VALDES**

Patricia AME donne pouvoir à **Véronique THELEN**

Adrien THARRAULT donne pouvoir à **Anne ANDRE**

Marine JEAN-BAPTISTE donne pouvoir à **Adeline ROUZIER-DEROUBAIX**

Elina RONDY donne pouvoir à **Marie-Noëlle GERAIN-BREUZARD**

Geneviève CHENE donne pouvoir à **Robert BILTERYS**

Frédéric BOEL donne pouvoir à **Frédéric LE LOUEDEC**

Myriam MAUMY donne pouvoir à **Béatrice VALDES**

Assistaient à cette réunion

Isabelle RICHARD, directrice de l'EHESP

Guillaume VIOLET, directeur de Cabinet

Michel LOUAZEL, directeur délégué aux études

Elsa BOUBERT, directrice des Parcours, de la Scolarité et de l'Expérience Apprenante (DiPSEA)

Pierre LEGUERINEL, directeur adjoint des Parcours, de la Scolarité et de l'Expérience Apprenante (DiPSEA)

Rémy BATAILLON, directeur délégué au développement et à la formation continue

Vincent BESSONNEAU, directeur du département Sciences en santé environnementale

Pénélope CODELLO, directrice de l'Institut du Management

Olivier BLANCHARD, responsable de la filière génie sanitaire

Jean-Charles AGOSTA, président d'EHESP Conseil

Brigitte AMPRIME, assistante de direction à la Direction des Parcours, de la Scolarité et de l'Expérience Apprenante (DiPSEA)

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025	3
ACTUALITES	3
PRESENTATION DE LA REINGENIERIE DE LA FORMATION GS	7
BILAN D'ACTIVITE 2025 EHESP CONSEIL	13
FORMATION CONTINUE	15
SCOLARITE	19
PREMIER RETOUR SUR L'EVOLUTION DES « MEMOIRES ».....	22
QUESTIONS DIVERSES	24

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Robert Bilterys.

M. BILTERYS. – : Comme vous l'avez noté, Madame Geneviève Chêne, la présidente, est actuellement indisponible pour présider la rencontre. Ce sera donc le copilote qui préside, et c'est moi. Nous avons 22 présents normalement, avec 7 procurations sur 31 membres en exercice, ce qui veut dire que nous avons un quorum de 16 largement atteint ce matin. Merci beaucoup de votre présence.

Je rappelle les procurations dans un premier temps. Philippe Glorennec donne pouvoir à Béatrice Valdes. Patricia Amet donne pouvoir à Véronique Thelen. Adrien Tharrault donne pouvoir à Anne André. Marine Jean-Baptiste donne pouvoir à Adeline Rouzier-Deroubaix. Elina Rondy donne pouvoir à Marie-Noëlle Gerain-Breuzard. Geneviève Chêne donne pouvoir à moi-même. Frédéric Boël donne pouvoir à Frédéric Le Louedec. Quant à Myriam Maumy, elle donne pouvoir à Béatrice Valdes pour le début, parce qu'elle arrivera un peu en retard, mais elle va se joindre à nous un peu plus tard. Voilà qui est fait.

Questions, commentaires ? Tout va bien ? Alors, nous allons aller directement au point numéro un, qui est l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 Décembre 2025

M. BILTERYS. – : Je remercie d'ailleurs Madame Amprime qui rédige le PV, parce qu'il est toujours parfait. Je voulais savoir s'il y avait des commentaires ou des corrections au sujet de ce PV. N'hésitez pas à le signaler si vous en avez, en levant la main ou en m'interrompant.

Non, aucune erreur. Alors, qui est contre l'approbation ? Je ne vois personne. Qui s'abstient ? Personne non plus. Je comprends donc que le PV de la séance du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Je vous en remercie.

Actualités

Mme RICHARD – : Bonjour à toutes et à tous. Dans les informations et les actualités, d'abord un certain nombre d'éléments sur des recrutements ou des mobilités.

À l'Institut du management, est parti — son pot de départ est lundi prochain — Jean-Marc Le Roux, qui était à l'école depuis de très nombreuses années et qui était un pilier de la formation en finances de l'école. C'était assez difficile de remplacer Jean-Marc, probablement impossible de le remplacer à l'identique. Nous avons donc choisi de le remplacer par trois personnes, alors pas trois personnes à temps plein. Nous avons remplacé un équivalent temps plein par 1,2 équivalent temps plein.

Une première collègue dont nous avons déjà parlé est Rania Koudri, qui nous a rejoints au mois d'octobre sur les enseignements essentiellement en finances et en comptabilité générale. Puis deux collègues nous ont rejoints au 1er janvier : Jean-Yves Macé, qui vient d'un gros cabinet d'expertise où il avait la charge de l'ensemble du secteur médico-social et associatif, et Pierre Billard, que nous connaissons bien parce qu'il était déjà intervenant à l'école sous forme de vacations, et qui est directeur général adjoint de l'hôpital intercommunal du pays de Rez.

Ils sont respectivement, je crois, pour Jean-Yves Macé à 0,7 et pour Pierre Billard à 0,2, ce qui fait 0,9, et pour Rania Koudri à 0,25 ou 0,30, je ne sais plus. Cela fait donc le remplacement de 1 par 1,2. Nous aurons sans doute l'occasion de rediscuter de la question des enseignements en finances parce que cela ne suffit encore pas tout à fait à remplacer Jean-Marc, qui, au fur et à mesure de son activité à l'école, avait vraiment développé beaucoup de choses.

Nous avons aussi vu arriver au 1er janvier — mais c'est une fausse arrivée, si je peux dire — Coraline Pluchon, qui est directrice des affaires médicales à Saint-Malo, qui intervenait sous forme de vacations avec de très nombreuses vacations. Pour garder de bonnes relations avec l'hôpital de Saint-Malo, nous avons donc fait une mise à disposition qui correspond davantage au service effectivement rendu.

Sylvie Ollitrault, qui est directrice de la recherche, est partie, comme c'était prévu, en décembre. Son remplaçant, le professeur Dominique Somme, arrivera à temps très partiel en mars et en avril, puis à mi-temps au mois de mai. Voilà pour les mouvements au sein de l'école.

J'ai oublié l'arrivée, un petit peu en avance de phase sur le départ de Christophe Van Der Linde, qui est notre enseignant en gestion de crise, d'un collègue que nous sommes très contents d'avoir attiré à l'école : le docteur Jean-Marc Philippe, qui était précédemment « Monsieur gestion de crise » au ministère de la Santé, qui est en fin de carrière et qui est d'accord pour rejoindre notre équipe sur ce qui sera sans doute son dernier poste. Nous sommes très contents, compte tenu du fait que c'est un excellent expert du sujet, qu'il a tout le carnet d'adresses et qu'il est un type adorable. Christophe et Marie Ged ont fait le contact et nous sommes bien contents que cela ait débouché.

Voilà pour les mouvements. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

M. BILTERYS. – : Je n'en vois pas.

Mme RICHARD – : Vous savez que nous sommes un établissement qui a la chance d'avoir deux rentrées : une en septembre pour les étudiants et une en janvier pour les élèves fonctionnaires. Nous avons donc vu arriver 111 élèves directeurs d'hôpital, 115 élèves directeurs d'établissement sanitaire, social et médico-social. C'est beaucoup pour les EDH, à peu près comme les années précédentes, et pour les D3S c'est nettement plus, une bonne vingtaine de plus que l'année dernière.

Nous avons 59 directeurs et directrices des soins. C'est vraiment bien, parce que, si vous vous rappelez, il y a des années où nous avons du mal à arriver à 30, 35 ou 40. Là nous sommes à 59. Compte tenu du fait que nous n'avons toujours pas pourvu toutes les places disponibles au concours, mais, vu les besoins du secteur hospitalier en directeurs des soins, nous sommes contents.

Nous avons également 42 futurs inspecteurs et 50 futurs attachés d'administration hospitalière. Là aussi, c'est nettement mieux que certaines années. Il y a également 6 FIP, et les techniciens sanitaires nous rejoignent plus tard.

Nous avons dans notre contrat l'objectif de faire des efforts sur l'attractivité. Le secteur hospitalier a besoin de bras. Cela, c'est pour la phase ensoleillée de la question. La phase moins ensoleillée, c'est que plus de monde signifie aussi plus de besoins d'enseignement, plus de besoins de salles, etc., dans une école dont les moyens ne sont ni en croissance ni indéfiniment extensibles.

Traditionnellement, le mois de janvier est un mois de rentrée commune pour l'ensemble des élèves fonctionnaires. Je remercie beaucoup tous les collègues qui se sont occupés du déroulement de ce mois de rentrée, avec à la fois des moments par filière, des moments en interfilière et des moments qui ont été assez favorables à la mise en valeur de l'école.

Nous avons accueilli depuis le mois de janvier, pour des conférences aux élèves, Thomas Audigé, chef du corps de l'Inspection générale des affaires sociales, qui a fait un exposé sur la philosophie de l'IGAS : ce qu'ils font, pourquoi et quel service cela rend au pays. J'ai trouvé cela vraiment intéressant. Nous avons accueilli hier matin Thomas Fâtome, directeur général de la Cnam, qui a également fait un excellent exposé à l'occasion des 80 ans de la Sécurité sociale, mais plus largement sur la protection sociale française, les défis auxquels elle est confrontée et ce qu'il va falloir faire.

Nous avons aussi entendu hier en fin de matinée un exposé que j'ai déjà entendu plusieurs fois, mais que je trouve absolument remarquable, du professeur Arnaud Fontanet, épidémiologiste qui faisait partie du comité scientifique du Covid, intitulé : « Sommes-nous prêts pour la prochaine pandémie ? ». C'est à la fois un peu inquiétant dans ses conclusions — un, cela va arriver ; deux, nous ne sommes peut-être pas prêts —, mais c'est, je pense, l'un des exposés les plus intelligents et les plus à hauteur de vue que je connaisse sur la pandémie.

Petite information issue de son exposé : les quatre pays dont la surmortalité a été la plus faible étaient, pour trois d'entre eux, dirigés par des femmes.

Voilà pour la rentrée. Je ne sais pas si des collègues, notamment parmi ceux qui ont beaucoup participé à cette organisation ou qui ont assisté à certaines séquences, veulent dire un mot.

Mme BOUBERT – : Non, je crois que tu as bien résumé, Isabelle.

M. BILTERYS – : J'ai Mathieu Michot qui voudrait s'exprimer.

M. MICHOT – : Bonjour. J'ai eu le plaisir de faire ma deuxième rentrée maintenant en tant qu'élève directeur des D3S. Je suis toujours au conseil de formation et je voulais partager un enthousiasme plutôt généralisé chez les élèves fonctionnaires qui ont fait leur rentrée. Je pense que la rentrée se passe bien et que l'année va bien se passer pour l'ensemble des élèves.

Mme RICHARD – : C'était peut-être aussi l'occasion de dire que l'un d'entre vous était présent le jour de la rentrée, au moment de l'accueil. C'était une nouveauté cette année et je pense que cela a été perçu positivement. Parmi les choses qu'il faudra renouveler, il y a cela. C'était organisé un peu à la dernière minute, mais c'était très utile.

Dans le programme de cette rentrée, il y a aussi toujours le forum international, qui est un moment de retour d'expérience pour ceux qui, l'année précédente, sont partis à l'international. Cela sert aussi à présenter les possibilités de départ à l'international à ceux qui arrivent. Cela s'est bien passé. Nous avons 19 EDH et 15 ED3S qui étaient partis et qui ont témoigné, avec des soutenance vraiment bien. Comme d'habitude, nous avons également notre petite activité de remise de prix. Il y avait quelques lauréats pour ces différents mémoires et c'était tout à fait intéressant.

Mme GERAIN-BREUZARD – : Juste un tout petit peu machine arrière. Merci Isabelle. Je voulais remercier l'école. Nous savons que le nombre d'élèves représente nécessairement une charge pour vous et que, comme pour tout le monde, les budgets ne sont pas extensibles. Mais tu l'as dit pour les directeurs des soins, c'est vrai aussi pour les D3S : il y a aujourd'hui un besoin crucial de D3S à la tête d'établissements et nous sommes vraiment à la peine. Nous nous réjouissons donc que vous ayez pu prendre en charge l'ensemble des étudiants qui vous ont été proposés. Nous sommes très contents d'entendre le D3S en deuxième année dire que les choses démarrent bien et que cela est de bon augure. Merci beaucoup.

Mme RICHARD – : Peut-être quelques éléments sur la vie étudiante avant de venir à un projet que nous avons sur le pôle. Dans les éléments de vie étudiante, un grand merci à la fois à l'association des élèves IASS et à Marie Ged, Elsa et d'autres, sûrement à la DIPSEA, qui les ont accompagnés pour l'organisation du ciné-débat sur la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.

A été projeté un film qui s'appelle « Après la nuit », que vous pouvez trouver sur YouTube — donc l'occupation de votre soirée est normalement déjà préemptée — qui est un film documentaire remarquable sur les attentats de novembre. Il y a à la fois des entretiens avec un ensemble de soignants ou d'intervenants qui sont intervenus ce soir-là, à la régulation du SAMU, sur les interventions, etc. Et il y a aussi un fil conducteur neutre : le témoignage à la fois poignant et drôle — cela peut être difficile à admettre, mais en fait c'est comme ça — d'un des survivants du Bataclan, un monsieur qui a réussi à sortir de la fosse. Il y avait un silence parfait dans l'amphi. Je crois que je n'ai jamais entendu cet amphi aussi plein et aussi silencieux. Et il y a eu une conférence-débat derrière qui était vraiment d'un très bon niveau.

M. BILTERYS. – : Monsieur Le Louedec, qui voudrait poser une question ?

M. LE LOUEDEC. – : Merci, bonjour à tous. J'avais une petite question à Madame la Directrice, puisque vous avez annoncé beaucoup d'entrées à l'école. Du coup, en termes d'hébergement, est-ce qu'il y a de la place pour tout le monde ? Parce que l'année dernière, il y avait eu un petit sujet.

Mme RICHARD – : Alors oui, enfin, le nombre de places n'a pas augmenté. Donc, plus il y a de gens, moins il y a de place pour tout le monde. Je n'ai pas eu de remontée indiquant que ce soit énormément plus problématique que l'année dernière, mais c'est tellement problématique tous les ans que le niveau de remontée reste élevé. Nous avons le même nombre de chambres.

M. LOUAZEL. – : Et pour compléter, nous appliquons juste pour la période de rentrée une politique de quotas. C'est-à-dire que nous tenons compte de la taille des promotions et nous répartissons pour que toutes les promotions puissent être servies, et non pas que ce soit uniquement selon l'ordre des résultats des concours, qui ne se font pas à la même date. Donc, pour éviter cela, pour la rentrée, nous avons une politique de quotas.

M. LE LOUEDEC. – : Très bien, merci beaucoup.

Mme RICHARD – : Sur la vie étudiante, Madame Boubert et son équipe sont en train de revoir avec les associations étudiantes comment mieux les associer à la vie de l'école, et comment mieux profiter aussi de leurs initiatives. Parce que, parfois nous l'apprenons à la dernière minute, cela télescope autre chose, ou ils n'ont pas eu le soutien qu'ils souhaitaient, etc. Donc, nous sommes en train d'essayer de mettre cela un peu plus en ordre.

Nous organiserons, le week-end de l'Ascension, la coupe des écoles de service public, puisqu'ils l'ont remportée l'année dernière et l'ont ramenée à la maison. C'est donc à nous de l'organiser. Cela est en train de se caler avec la ville, sans doute dans de bonnes conditions.

Et puis, enfin, un aperçu de quelque chose dont nous aurons sans doute l'occasion de reparler. Nous avons fixé avec des partenaires — le CHU, l'université, l'ARS, la CPTS de Rennes Nord et la métropole — début mars la première réunion pour commencer à mettre sur pied quelque chose qui serait un festival de santé publique à Rennes pour l'automne 2027, en même temps que nous accueillerons le congrès de la Société française de santé publique.

Ce sera probablement un gros projet pour l'école en termes de valorisation des sciences avec et pour la société. Mais l'objectif est aussi que ce ne soit pas l'école qui le porte seule. L'objectif est vraiment que ce soit quelque chose dont la société civile puisse se saisir, et notamment sur lequel la métropole ait un investissement important.

Pour l'instant, cela se présente relativement bien. Il faudra évidemment que nous remettions une réunion après les municipales, mais à Rennes, le suspense n'est pas immense et cela semble donc intéresser l'équipe actuelle, qui sera probablement aussi l'équipe future. Nous aurons l'occasion d'en reparler en conseil des formations de façon plus détaillée, parce que cela va impliquer pas mal de gens dans l'école.

M. BILTERYS. – : Merci Isabelle. Alors, est-ce qu'il y a des questions, des commentaires, ou est-ce que nous passons au prochain point ? Alors, nous passons au prochain point.

Présentation de la réingénierie de la formation GS

Un document est projeté.

DISCUSSION

M. BILTERYS. – Nous allons passer aux affaires principales avec Olivier Blanchard, qui est professeur-chercheur en expologie au département des sciences en santé environnementale. Cela tombe bien, parce qu'il vient justement nous présenter la réingénierie de la formation en génie sanitaire.

Michel, est-ce que tu veux faire une introduction par rapport à cela, ou bien est-ce que je laisse directement la présentation du professeur Blanchard ?

M. LOUAZEL. – : Juste en une phrase pour rappeler que cela fait partie de l'engagement que nous avons pris pour ce nouveau conseil des formations, à savoir présenter à l'ensemble des membres les différents chantiers en cours. Nous avons commencé par les médecins de l'Éducation nationale, nous avons fait la fonction publique hospitalière, et là il y a aussi toute une réflexion importante — et Olivier vous le dira — notamment sur un des corps formés à l'école. Nous poursuivons donc la présentation avec le génie sanitaire. Je ne serai pas plus long et je laisse la parole à Olivier.

M. BILTERYS. – : Merci beaucoup Michel. Alors, Monsieur Blanchard, c'est à vous.

M. BLANCHARD. – : Je précise également que je suis responsable de la filière de formation du génie sanitaire. Je vous propose donc de présenter la réingénierie de la formation du génie sanitaire.

Je ne vais évidemment pas revenir sur la méthode ou la méthodologie de l'approche par compétences qui a été menée à l'EHESP, mais je vais faire un focus sur la filière du génie sanitaire. Pour ceux qui ne le savent pas, cette filière comprend trois corps : les ingénieurs du génie sanitaire, les ingénieurs d'études sanitaires et les techniciens sanitaires.

La démarche de réingénierie en santé environnement a débuté en 2020. Elle a démarré par une enquête de terrain qui avait pour objectif d'analyser l'activité professionnelle en santé environnement. Ensuite, nous avons déroulé la démarche classique d'approche par compétences afin de formaliser nos référentiels d'activités et nos référentiels de compétences.

En parallèle, une mission de stage a également été menée afin de cartographier ces compétences en blocs de compétences et de mettre en correspondance ces compétences avec nos formations.

L'enquête de terrain a permis d'identifier des profils. Ici, vous avez le profil des techniciens sanitaires, avec les thématiques ou les activités principales et secondaires qui sont remontées de cette enquête. À droite, vous avez les compétences principales et secondaires occupées par ces agents dans leur service.

Bien sûr, je ne vais pas détailler l'ensemble de ces profils. De la même manière, nous avons eu la même démarche et la même construction de profil pour les ingénieurs d'études sanitaires, et enfin pour les ingénieurs du génie sanitaire, avec d'un côté les activités et de l'autre les compétences principales et secondaires.

Ces profils nous ont permis de construire nos blocs de compétences. Comme vous pouvez le voir, nous avons des blocs de compétences qui peuvent être transversaux, par exemple la gestion de projet ou le management d'une équipe. Au milieu, nous avons nos blocs de compétences en santé environnement, qui vont être, par exemple, réalisés, un état des lieux en santé environnement ou évaluer les impacts sur la santé. Et à droite, nous avons des blocs de compétences spécifiques à nos métiers — IES, IGS et D3S — avec notamment des compétences liées à l'eau, à l'habitat ou aux environnements extérieurs.

Nous allons ensuite vers ce que nous appelons une ingénierie de parcours, où chaque agent va pouvoir définir son parcours de formation, c'est-à-dire un parcours personnalisé ou individualisé qui dépendra de son projet professionnel ou de son futur poste. Il pourra ainsi choisir ses blocs de compétences afin de construire les compétences nécessaires pour occuper son futur métier. De D3S, d'IES, ou d'IGS.

En parallèle, un état des lieux a également été réalisé à travers un groupe de travail de la filière du génie sanitaire, regroupant des personnes de la DRH du ministère, des ARS, de la DGS et de l'EHESP. Cet état des lieux a été réalisé pour chaque corps.

Ici, vous avez les éléments de contexte pour les techniciens sanitaires. Ils ont montré des difficultés de mobilité, par exemple après un avancement dans le corps des IES, avec de nombreux lauréats du concours externe en raison notamment des lieux d'affectation. Nous avons aussi des demandes de plus en plus importantes adressées à l'école concernant la formation d'agents en CDD, donc d'agents contractuels. Nous avons la question des techniciens ultramarins. Et depuis quelques années, nous avons aussi des exemples de non-titularisation de ces agents.

De la même manière pour les IES, quelques éléments de contexte apparaissent : un manque de candidats aux concours, avec un problème d'attractivité, des désistements après réussite au concours, souvent en raison du lieu d'affectation, donc un problème important de mobilité, et une intégration parfois compliquée dans le premier poste. La question d'un concours organisé tous les ans s'est également posée dans le groupe de travail.

Enfin, pour les ingénieurs du génie sanitaire, les jurys de concours ont constaté une baisse du niveau des candidats et de nombreux postes ne sont pas pourvus. Nous avons également un concours interne qui pose problème, notamment en raison des questions de mobilité ou de salaire, ainsi que des difficultés d'intégration dans le premier poste.

Ce qui a été observé, c'est une urgence concernant le corps des ingénieurs du génie sanitaire. Un groupe de travail s'est constitué avec une coopération inter-ARS, associant la DRH du ministère, l'EHESP et les ARS. L'urgence a porté sur ce corps, pour lequel nous constatons depuis plusieurs années des problèmes de recrutement au concours, avec une diminution constante depuis 2020 du nombre d'inscrits et du nombre d'admis.

En 2024, par exemple, 17 postes ont été proposés au concours et seulement 7 candidats ont été admis. Cela est souvent dû à un manque de candidats, notamment depuis l'arrêt de la formation initiale de l'EHESP en 2019, qui était obligatoire pour se présenter au concours. Une baisse du niveau des candidats a également été observée sur les concours interne et externe, avec des alertes remontées par les ingénieurs régionaux du génie sanitaire et par les membres des jurys.

Les enjeux pour ce corps sont multiples : la question statutaire, l'attractivité et le maintien des compétences. Concernant le statut, une attention particulière a été portée à l'accès au concours, qui nécessitait auparavant un mastère spécialisé qui n'existe plus à l'école. Il existe donc une difficulté de recrutement, avec des remontées de postes, mais des personnes qui n'arrivent dans les services que deux ans après.

La question se pose donc d'élargir le recrutement, par exemple à un niveau bac+5, de revoir la nature des épreuves et de réfléchir à l'affectation post-concours.

En parallèle, la DRH du ministère a réalisé une enquête métier et de nouvelles compétences attendues ont été identifiées pour les IGS : analyses de risques multifactoriels, connaissances liées à l'approche One Health, approche sociétale, ainsi que des compétences transversales en contrôle, pilotage ou gestion de projet.

La réflexion sur le plan d'action a conduit à étudier différents scénarios dans le groupe de travail. La décision a finalement été prise de revoir le statut des IGS, avec la publication d'un nouveau décret permettant un accès au concours à bac+5 et une formation obligatoire d'un an après le concours.

Aujourd'hui, la révision du statut des IGS est en cours, avec un nouveau décret en cours de signature. Ce qui change, c'est le recrutement à bac+5 au lieu de bac+6. Un arrêté a été publié le 24 octobre 2025 et fixe l'organisation et le programme des concours de recrutement des IGS.

Cela inclut la modification d'une épreuve orale, avec un exposé sur une question d'ordre général en santé publique ou en santé environnement, et non plus uniquement sur une question de génie sanitaire. Il y aura aussi un entretien avec le jury permettant au candidat de présenter son parcours, ses motivations et ses capacités à occuper un poste de manager.

Un arrêté relatif à la formation, concernant en particulier l'EHESP, est également en cours de signature. Ce qui change, c'est une formation d'un an organisée à l'EHESP, avec un principe d'alternance entre des séquences de formation à l'école et des périodes de stage dans les services d'affectation.

La durée minimale de formation à l'EHESP sera de vingt semaines, contre quatre semaines aujourd'hui. La formation sera en lien avec les référentiels d'activités et de compétences et tiendra compte du parcours de chaque stagiaire, avec un parcours individualisé. Une formation d'adaptation à l'emploi d'une durée minimale de deux semaines sera également organisée au cours des deux années suivant la titularisation.

Si nous regardons le chronogramme de la formation, avec une rentrée prévue en 2028, il n'y aura pas de concours en 2026, mais probablement un concours en 2027, avec une rentrée pour les IGS en 2028. Les périodes en bleu correspondent aux périodes de formation à l'EHESP et les périodes en vert aux périodes dans les ARS.

La formation commencera par huit semaines de fondamentaux en santé publique et en santé environnement, suivi d'un stage de découverte au sein d'une ARS — ou éventuellement à la direction générale de la santé. Il y aura ensuite des séquences sur les métiers propres au génie sanitaire et un stage métier en ARS.

Une nouvelle période à l'EHESP portera sur des séquences spécifiques pour les IGS. Les premières séquences pourront être mutualisées avec d'autres formations de l'école, notamment celles des ingénieurs d'études sanitaires. Nous envisageons également des cours communs.

La formation se terminera par un stage d'exercice professionnel au sein des services des ARS. Il s'agit donc d'une formation d'un an qui change vraiment par rapport à l'information d'aujourd'hui, qui porte uniquement sur quatre semaines. Voilà. Je ne sais pas si je peux prendre quelques questions.

M. BILTERYS. – : Absolument. Est-ce qu'il y a des questions ? Merci beaucoup pour la présentation, c'était très clair en tout cas. Monsieur Le Louedec.

M. LE LOUEDEC. – : Moi, forcément, j'ai quelques petites choses à dire puisque, au-delà d'être représentant du personnel santé-environnement, je suis moi-même ingénieur du génie sanitaire. Merci pour la présentation, Olivier, c'est très clair. J'aurais bien aimé avoir la présentation en amont, cela m'aurait permis de préparer un petit peu mieux mes questions.

J'avais plutôt des remarques que des questions. Les propositions qui sont faites sont, nous allons dire, frappées du sceau du bon sens et permettent de répondre effectivement à une partie de la question des modalités de recrutement. Là, nous parlons des IGS, mais la question se posera aussi pour les IES et les T3S. Globalement, les problématiques sont les mêmes.

Je trouve quand même que cela manque d'ambition. Ce n'est pas un reproche que je te fais, c'est vraiment un constat d'un point de vue global, et c'est quelque chose que je porterai aussi au niveau de la DRH ministérielle. En fait, il y a un problème qui n'est pas réglé. Et pour le coup, ce n'est pas le problème de l'EHESP, ce sont les modalités de recrutement par les ARS qui, dès leur création, ont privilégié les recrutements de contractuels et non plus de titulaires. En ce sens, ce sont les ARS les premières qui ont cassé la filière et les modes de recrutement. Cela, il faut quand même l'avoir en tête.

Après, il y a un autre sujet, c'est la notion de statut. Tu en as parlé rapidement. Ce sera un autre sujet, et ce n'est pas le sujet de l'EHESP, mais cela fait partie du problème. Si nous ne sommes pas attractifs, il suffit de comparer les grilles et les positionnements en termes d'encadrement. Si nous parlons des IGS par rapport à leurs homologues de l'industrie et des mines ou des eaux et forêts, nous sommes quand même très loin du compte.

Par contre, j'avais une remarque sur laquelle je suis un petit peu moins satisfait de la proposition, ou plutôt de la présentation. Olivier, tu nous montres et tu nous expliques qu'il va y avoir une formation qui, dans la présentation, semble ambitieuse : une formation de vingt semaines contre quatre aujourd'hui. Mais la formation de quatre semaines aujourd'hui n'est qu'une formation statutaire. La formation en santé environnementale est faite pendant un an auparavant par le

mastère spécialisé. Alors, effectivement, le mastère n'existe plus. Avant le mastère, il y avait un diplôme d'ingénieur du génie sanitaire qui n'a pas été soutenu par le ministère de la Santé. La commission des titres d'ingénieur a donc fini par l'arrêter.

Remplacer les quatre semaines par vingt semaines n'est donc pas une grosse victoire. C'est simplement le maintien d'un certain niveau. Donc moi, je suis content d'avoir toutes ces informations et de savoir, par les échos que j'ai eus, qu'il se passe des choses et que, au niveau du ministère, avec le concours de la filière et de l'école, il y a des réflexions et des propositions concrètes qui sont faites. Mais je reste quand même un petit peu mitigé et pas forcément très emballé. Je pense qu'il aurait pu y avoir un peu plus d'ambition, mais ce n'est pas forcément le sujet aujourd'hui. Merci.

M. BLANCHARD. – : Sur le manque d'ambition. Le mastère, je n'ai plus en tête le nombre exact de semaines de formation, mais nous devions être entre vingt et vingt-cinq semaines, parce qu'il y avait quand même une période de stage de six mois. La formation que tu évoques à la commission des titres d'ingénieur, qui était la formation initiale avant le mastère spécialisé, comportait aussi une période de stage. Tu es mieux placé que moi, il me semble que tu as fait cette formation. Il y avait donc quand même une période de stage. Dans le groupe de travail, nous avons aussi écouté les demandes des ARS, des employeurs, qui nous disent qu'ils ont besoin d'avoir les agents assez tôt dans les services. C'est pour cela que nous avons ce stage d'exercice professionnel où nous allons mettre les personnes vraiment dans leur poste et en exercice professionnel dès le mois de juillet, dès le mois d'août.

Je ne sais pas si cela répond un peu à ton inquiétude, mais ce n'est pas parce qu'ils ne seront pas en formation à l'école qu'ils ne vont pas poursuivre leur formation d'ingénieur du génie sanitaire. C'était vraiment la base de l'alternance. Nous avons une alternance avec des périodes chez l'employeur et des périodes en formation à l'école. La formation est continue chez l'employeur, parce que nous avons des attentes et qu'il y a des allers-retours. Les agents sont vraiment en formation pendant un an.

M. LE LOUEDEC. – : Oui, j'ai vu le chronogramme, il est très clair. Après, ce qui me gêne, c'est le recrutement à bac +5, alors qu'avant c'était bac +6. Nous ne pouvons pas dire qu'en termes de positionnement, notamment par rapport aux mines ou aux eaux et forêts, nous ne décrochons pas encore un peu plus.

M. BLANCHARD. – : Oui. Mais si nous restions sur un recrutement bac +6, il n'y aurait plus de concours IGS. J'ai présenté les chiffres : en 2024, dix-sept postes proposés au concours et seulement sept admis. Tout simplement parce qu'il n'y a plus de candidats qui sortent de notre mastère spécialisé. Le vivier s'est tari et il n'y a plus de candidats.

Nous avons essayé de recruter avec les équivalences, puisqu'il était possible de se présenter au concours avec des équivalences. Dix-neuf dossiers d'équivalence ont été déposés en 2024 et un seul a été retenu par la commission d'équivalence pour passer le concours. Nous étions donc dans une impasse.

La solution que nous avons trouvée — et je dis bien « nous » parce que ce n'est pas l'EHESP seule qui a décidé, c'est le groupe de travail avec les ARS, la DGS et la DRH du ministère — est de recruter à un niveau bac +5 et de former ensuite les agents à la fonction d'IGS pendant un an.

Ce qui manque peut-être, c'est d'associer cette formation à un diplôme d'établissement qui permettrait de retrouver le niveau bac +6 qui existait avant avec l'ancien décret.

M. BILTERYS. – : Merci beaucoup, Isabelle.

Mme RICHARD – : Oui, merci. Plusieurs commentaires. D'abord des remerciements, parce que cela a représenté énormément de travail de la part de l'équipe du département DS, Olivier, mais pas seulement, ainsi que des collègues de la DIPSEA, pour arriver à négocier cette sortie d'une situation qui était quand même un cul-de-sac.

Moi, je suis toujours optimiste pour l'avenir. Je pense que cela va régler beaucoup de choses. En tout cas, cela nous permet peut-être de sortir d'une contradiction : nous avons à la fois un concours qui n'était pas attractif et plus de possibilités de recruter des gens, alors que, lorsque nous discutons avec les collègues qui dirigent les écoles d'ingénieurs, ils nous disent que leurs élèves ingénieurs rêvent de faire des métiers comme celui-ci.

Il y avait donc quelque chose, dans la manière dont les choses étaient construites, qui ne favorisait pas l'orientation vers ce métier, et pas forcément une question d'attractivité intrinsèque du métier. Nous verrons si cela se confirme, mais c'est l'impression que nous avons quand nous discutons avec les directeurs d'écoles d'ingénieurs.

Un mot aussi sur un sujet qui ne m'indiffère jamais : jusqu'ici, ce recrutement à bac +6 après un master spécialisé impliquait de s'inscrire à un master et de payer les droits d'inscription. En termes d'équité d'accès à la fonction publique, ce n'était pas forcément idéal. La situation que nous proposons, notamment pour les candidats sortant d'écoles d'ingénieurs publiques, est plus favorable.

Enfin, nous avons aussi une réflexion en cours sur les modules qui pourraient être mutualisés avec d'autres offres de formation, soit en formation continue, soit avec certains parcours de master. Si nous avons vingt-cinq ingénieurs du génie sanitaire, la question ne se posera pas. Mais si nous en avons seulement sept, y compris pour des raisons de dynamique de groupe et pas seulement financières, il peut être intéressant de mutualiser certaines formations.

Nous allons donc regarder dans quelle mesure cela peut être fait et dans quelle mesure cette formation, très modulaire, pourrait aussi être proposée en formation continue. Nous savons que c'est souvent bénéfique d'avoir, dans un groupe, des personnes avec des niveaux d'expérience différents.

En tout cas, merci beaucoup à tous ceux qui ont permis de trouver une solution pour sortir de l'ornière dans laquelle nous étions.

M. BLANCHARD. – : Je ne l'ai pas précisé, mais il y a aussi un gros travail réalisé par la DRH sur l'attractivité. Des flyers ont été préparés et des interventions sont prévues dans les écoles d'ingénieurs. Il y a donc tout un travail en cours sur l'attractivité.

M. BILTERYS. – : Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Mme ROUZIER-DEROUBAIX – : Très rapidement, pour remercier les collègues de l'EHESP. Ils ont fait un excellent travail avec le GT-ARS et l'Inter-ARS. C'est beaucoup de travail pour arriver à ce résultat. Ce n'est qu'une pierre sur un chemin que nous continuons évidemment à travailler sur la filière santé-environnement. Mais, comme l'a dit Monsieur Blanchard, il était essentiel de lever cet obstacle. Merci beaucoup.

M. BILTERYS. – : Nous sentons qu'il y a beaucoup de travail derrière cette présentation. Un grand merci à vous.

Je note d'ailleurs que vous faites aussi la promotion du catalogue 2027 de formation continue. Vous êtes l'annonceur d'un des points que nous aborderons aujourd'hui, la suite 2027. Merci.

M. BLANCHARD. – : Cela fait suite à un webinaire que nous avons organisé il y a deux jours, donc j'ai gardé le fond d'écran.

M. BILTERYS. – : C'est parfait. Vous êtes en phase avec l'esprit de la rencontre aujourd'hui. Merci beaucoup, Monsieur Blanchard. C'était un plaisir de vous recevoir. Encore bravo pour la présentation et pour toute cette transformation.

M. BLANCHARD. – : Merci bien.

Bilan d'activité 2025 EHESP Conseil

Un document est projeté.

M. BILTERYS. – : Nous passons maintenant au point 4 : le bilan d'activité 2025 d'EHESP Conseil. Il s'agit d'une association animée par des élèves fonctionnaires de l'école. Monsieur Jean-Charles Agosta, président de l'association, va nous présenter les principaux faits saillants en cinq minutes environ. Nous prendrons ensuite dix minutes pour les questions et commentaires. Monsieur Agosta, je vous laisse la parole.

M. AGOSTA. – : Bonjour à toutes et à tous. Je vous présente donc rapidement le bilan 2025 d'EHESP Conseil. Je vais présenter le bureau et son fonctionnement, les missions réalisées, les subventions accordées et enfin la collaboration avec l'EHESP.

En 2025, le bureau était composé de profils diversifiés : élèves internes et externes issus des filières D3S, DH, attaché d'administration hospitalière et inspecteur de l'action sanitaire et sociale. L'année a été riche en collaborations et en rencontres.

En début de mandat, nous avons défini des objectifs et des valeurs communs pour les douze élèves du bureau. Cela a constitué le fil conducteur de notre fonctionnement, tant pour nos processus de décision que pour la sélection des missions et des projets accompagnés par les financements d'EHESP Conseil.

Nous avons réalisé dix missions en 2025, pour vingt-sept demandes reçues. Cela était assez diversifié en termes de missions. Plus de soixante élèves de première année de l'EHESP se sont investis dans l'association comme auditeurs, coordonnateurs ou membres du bureau. Sur les dix missions réalisées, cinq ont été seniorisées par des enseignants experts de l'Institut du management ou par des membres de la chaire RESPECT de l'EHESP. Je les remercie pour leur accompagnement.

Concernant les thématiques RH, nous avons réalisé un benchmark régional sur l'attractivité et la fidélisation du personnel non médical pour l'ARS Occitanie. Nous avons également conduit un audit RH réglementaire pour le centre hospitalier du Bois Petit, un audit sur l'absentéisme du personnel non médical pour l'hôpital de proximité Lombez-Samatan et un audit sur la charge de travail des ASH dans les unités de soins pour le centre hospitalier Le Mas Careiron.

En matière de stratégie d'établissement, nous accompagnons actuellement le centre hospitalier de Valenciennes pour le bilan de sa gouvernance polaire. Nous avons aussi réalisé l'accompagnement au cadrage organisationnel et stratégique du SAD mixte du CHU de Roanne dans le cadre de la réforme des services autonomie à domicile. Nous travaillons actuellement avec le CHU de Guyane sur la définition de sa feuille de route de développement durable. Enfin, nous avons accompagné l'EPSMS Le Bocage Hayland dans la rédaction de son projet d'établissement.

Sur la thématique achat et gestion de projet, nous avons réalisé pour le RESAH une enquête nationale. C'était la huitième année que l'association la conduisait. L'édition 2025 portait sur la performance des achats dans les établissements de santé et, nouveauté, dans les établissements médico-sociaux.

Nous avons également coordonné pour la revue Gestion hospitalière l'édition d'un numéro consacré au langage.

Les unités d'enseignement mobilisées ont été nombreuses : posture managériale, positionnement professionnel, RH, droit, stratégie d'établissement, achats, ressources matérielles et développement durable. La majorité des missions s'est déroulée en format hybride, avec des temps sur site et des temps de travail à distance. Certaines ont été réalisées entièrement à distance.

La mission de passation entre bureaux, devenue une tradition, portera cette année sur un audit organisationnel de la direction des ressources humaines du centre hospitalier universitaire d'Angers. Le nouveau bureau d'EHESP Conseil a été élu mardi dernier.

Concernant les subventions, nous avons accordé près de 10 000 euros pour soutenir quinze projets d'associations de l'EHESP. La sélection reposait sur plusieurs critères : portée professionnelle, dynamique inter-filières, dimension culturelle, sportive ou sociale, contribution au développement durable ou participation au bien-être des élèves et des étudiants.

Enfin, nous souhaitons souligner la collaboration avec l'EHESP. L'an dernier, EHESP Conseil et l'école ont signé une charte de fonctionnement qui précise les principes de fonctionnement de l'association et ses relations avec l'établissement.

Nous nous sommes engagés à mettre à disposition de l'Institut du management l'ensemble des livrables produits par EHESP Conseil. La démarche est en cours. Trois missions sont encore en phase de finalisation et leurs livrables seront également transmis.

Je remercie enfin Elsa Boubert pour son soutien dans l'organisation du colloque de mardi dernier.

M. BILTERYS. – : Merci Monsieur Agosta. J'ai consulté votre site internet hier. J'ai trouvé ce modèle intéressant. Je ne connaissais pas ce dispositif. Je ne sais pas si d'autres écoles en France fonctionnent de la même manière. Il me semble que ce dispositif permet aux élèves de mettre en pratique les connaissances acquises et constitue aussi une belle vitrine pour les élèves et pour l'EHESP auprès des employeurs.

M. LOUAZEL. – : Ce modèle, proche de celui des junior-entreprises, existe dans de nombreuses écoles et universités en France. Je remercie Monsieur Agosta et EHESP Conseil. Vous avez réalisé une année très riche. Je tiens à saluer la qualité de nos échanges. Nous avons avec vous une association avec laquelle nous pouvons travailler de manière très constructive.

Nous avons également cherché à améliorer le mode de fonctionnement, notamment la participation des auditeurs sans créer de concurrence avec les enseignements, ainsi que la capitalisation des travaux. Ces pistes avaient été amorcées par les bureaux précédents et vous les avez poursuivies. Je vous remercie pour ce travail et pour votre présidence.

M. AGOSTA. – : Merci beaucoup. Le nouveau bureau poursuivra cette dynamique.

Mme RICHARD – : Je remercie également les collègues qui ont assuré la seniorisation de plusieurs missions. J'adresse un mot particulier à Carl, qui s'est beaucoup investi, notamment sur les sujets RH. Il accompagne toujours les élèves avec beaucoup d'engagement.

M. AGOSTA. – : Effectivement, il a seniorisé deux missions et c'est un auditeur très apprécié au sein d'EHESP Conseil.

M. BILTERYS. – : Elsa, vous aviez demandé la parole.

Mme BOUBERT – : Je m'associe aux remerciements d'Isabelle et de Michel pour la qualité du travail avec le bureau cette année, qui a notamment permis la signature de la charte. Je souhaite aussi saluer la qualité du colloque organisé en début d'année. Les tables rondes étaient très intéressantes.

M. AGOSTA. – : Merci beaucoup. Je transmettrai aux collègues.

M. BILTERYS. – : Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ? Je n'en vois pas. Merci et bonne continuation.

M. AGOSTA. – : Merci, au revoir.

Formation continue

PREPARATION DU CATALOGUE FC 2027

M. BILTERYS. – : Nous parlions de formation continue tout à l'heure. Nous passons donc au point 5 avec Rémy Bataillon. Le printemps approche et c'est le moment où son équipe prépare déjà l'offre de formation 2027.

Pour préparer ce catalogue, Madame Amprime vous a envoyé lundi un message pour recueillir vos avis sur les besoins des acteurs de la santé publique auxquels l'offre actuelle ne répond pas ou pas suffisamment. Je remercie ceux qui ont déjà envoyé leurs commentaires.

Je rappelle également que le catalogue interactif est consultable en ligne. Rémy, je te laisse présenter le sujet.

M. BATAILLON. – : Bonjour à toutes et à tous. Comme l'indique le titre de cette séquence, nous avons souhaité avec Isabelle et Michel vous associer à la préparation du catalogue 2027. Chaque année, à la fin de l'hiver et au printemps, nous réexaminons l'ensemble de notre catalogue de formation continue. Nous identifions les formations à arrêter, celles à faire évoluer et les nouvelles formations à créer pour répondre aux besoins émergents.

La discussion est ouverte. Vous pouvez nous faire part de besoins identifiés sur le terrain, que ce soit dans les établissements de santé ou dans les institutions.

Le processus est le suivant : à partir de cet échange, nous organisons des réunions avec chaque département et les enseignants pour recueillir leur analyse, leurs besoins, leurs projets. Nous élaborons ensuite une première version du catalogue, qui fait l'objet d'un travail approfondi jusqu'en avril ou début mai, pour une publication idéalement début juin. Cette période correspond généralement à la préparation des plans de formation dans les établissements de santé.

Mme GERAIN-BREUZARD – : Merci pour l'envoi du catalogue en amont. Au-delà des deux programmes que nous avons préparés ensemble, Défi et Talents, nous avons identifié un sujet qui me semble peu présent dans l'offre actuelle : les questions de déontologie et d'anticorruption. Ces sujets prennent de l'ampleur dans les établissements et nécessitent une mise à niveau des professionnels. Je n'ai pas retrouvé cette thématique dans le catalogue.

M. BATAILLON. – : L'anticorruption est effectivement un sujet que nous avons évoqué, mais nous ne l'avons pas encore concrétisé sous forme de formation. C'est une bonne idée, d'autant plus que nous avons un collègue qui a travaillé sur ces questions avant de rejoindre l'EHESP.

Mme GERAIN-BREUZARD – : Les sujets sont nombreux dans les hôpitaux. Ce serait utile aussi bien pour les professionnels médicaux que pour les directeurs. Les questions de déontologie, de manière générale, sont très présentes aujourd'hui.

M. BATAILLON. – : C'est noté.

M. LE LOUEDEC. – : Je rebondis sur l'intervention précédente. Lorsque j'étais étudiant à l'ENSP, nous avions un cours sur la déontologie, les droits et devoirs du fonctionnaire et les risques liés à la corruption, notamment la prévarication. Ces situations ne sont pas quotidiennes, mais elles se présentent régulièrement. Une formation sur ce sujet serait utile et pourrait être ouverte à toutes les formations de l'EHESP.

Mme GERAIN-BREUZARD – : L'Agence française anticorruption serait sûrement intéressée pour intervenir dans cette formation.

Mme RICHARD – : Dans les formations initiales, ce sujet est traité, y compris sous le contrôle d'Elsa et Michel, avec une intervention de l'AFA et un collègue spécialiste de ces questions. Cependant, il existe des demandes pour un module court destiné aux professionnels en poste, pour une actualisation et un temps de réflexion sur la pratique et les risques. Nous allons remonter cette proposition.

Mme GERAIN-BREUZARD – : C'est un domaine en constante évolution.

Mme RICHARD – : Effectivement. Il est compliqué de trouver l'équilibre entre débats et propositions au sein du Conseil des formations et du Conseil scientifique. Nous avons essayé d'aborder le sujet suffisamment tôt pour vous le proposer à validation.

Mme ROUZIER-DEROUBAIX – : Je remercie l'EHESP pour le travail mené avec le bureau de la formation, et Maud Moqué pour le recueil des besoins des services et l'adaptation des formations. Les thématiques de cohésion sociale, précarité, hébergement d'urgence, logement et protection de l'enfance sont particulièrement attendues, notamment par les ARS. Ces sujets se manifestent concrètement par les chiffres de contrôles en EHPAD et dans d'autres établissements. La formation continue et l'EHESP soutiennent cette dynamique aux services des priorités politiques. Merci pour le dialogue et l'adaptation constante.

M. BILTERYS. – : Merci Madame. Monsieur Liger-Belair.

M. LIGER-BELAIR. – : Le catalogue, d'abord, est très détaillé, donc un grand bravo, parce que je mesure le travail que cela demande quand nous produisons le nôtre et le catalogue interministériel. Peut-être un ou deux petits points et une ou deux petites questions, en lien avec des travaux qui sont actuellement conduits par la Dièse sur la formation continue des cadres supérieurs, plutôt de l'État, mais cela peut aller au-delà, en vérité, pour une réponse aux besoins. Vous savez qu'il y a un tel enjeu de cohérence entre les écoles qui se joue sur les catalogues que proposent les différentes écoles de service public pour que nous trouvions chacun notre rôle. Je comprends ce catalogue, tel que je l'ai rapidement parcouru, comme un catalogue qui s'adresse à un public beaucoup plus large et pas uniquement aux cadres supérieurs. Donc ce que je vais exprimer ne concerne peut-être qu'une partie, parce que je n'ai pas su bien identifier ce qui s'applique aux cadres supérieurs et ce qui s'applique à d'autres. Mais pour ce qui concernerait les cadres supérieurs, je pense qu'un dialogue est nécessaire. Alors, le travail est conduit par la Dièse, mais nous-mêmes, à l'INSP, en tant que chef de file sur le catalogue interministériel, en lien aussi avec ces journées de la formation continue que nous faisons chaque année, nous conduisons ce dialogue pour essayer de faire en sorte que nos offres soient complémentaires. En l'occurrence, même des formations qui pourraient être a priori généralistes, comme en management et leadership, vous les orientez plutôt vers un public spécialisé. Donc un point d'attention qui ne correspond pas à un problème que j'identifie, mais peut-être sur nos méthodes de travail en commun pour essayer de plus en plus de dialoguer en amont de la préparation de ces catalogues pour s'assurer que nos formations ne fassent pas trop doublon et que nous nous assurions que chaque école de service public, qui a vocation à former des cadres supérieurs, de l'État, de collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière, puisse effectivement bien trouver sa place. C'est aussi une question d'économie. Parfois, il y a certaines formations que nous n'arrivons pas à ouvrir et peut-être que trois écoles vont proposer une formation prise de parole en public pour avoir six personnes volontaires. Et si jamais nous pouvions mieux mutualiser les choses, alors nous atteindrions des points morts beaucoup plus facilement pour l'école qui se spécialiserait. Cela, nous pouvons le multiplier par de multiples exemples et de multiples domaines. Voilà, donc c'est simplement un commentaire en termes de méthode.

M. BATAILLON. – : Je suis d'accord sur le principe. Il faut trouver l'équilibre entre des formations très contextualisées – par exemple, le sujet du management leadership, avec un certain nombre de programmes autour de cette thématique pour lesquels les participants viennent chercher, non pas une formation généraliste, mais plutôt une façon d'intégrer ce sujet à leur exercice professionnel. - et des formations généralistes. Je ne suis pas certain qu'il y ait une opportunité de mutualisation pour des formations très contextualisées. Les participants recherchent la capacité à intégrer les enseignements à leur exercice professionnel. Notre catalogue contient peu de formations similaires à d'autres écoles. Pour autant, nous avons travaillé avec Hadrien Jacquet, sur l'institut One Health, avec des initiatives conjointes de plusieurs écoles. Ces thématiques méritent d'être développées. Nous avons notamment travaillé avec vous sur la question de la gestion de crises sanitaire, en interministériel, avec le service de santé des armées, et l'ENSOSP. Il y a un sujet.

Mme RICHARD. – : Peut-être aussi dire qu'il y a une question symétrique ou complémentaire de celle-là, à laquelle nous, nous n'avons pour l'instant pas trouvé complètement de porte d'entrée, qui est le besoin en formation sur des questions de santé pour des décideurs d'autres champs, notamment pour mettre en œuvre des stratégies de santé dans toutes les politiques. Je prends un exemple d'une idée que nous avons eue, que nous n'avons pas poussé jusqu'au bout, alors que nous aurions peut-être pu la pousser jusqu'au bout ensemble. Et je trouve qu'il y a une autre structure de formation qui est en train de la pousser. Mais c'est la question de la formation aux

questions de santé globale des diplomates. Nous, les questions de santé globale, nous connaissons. Les diplomates, nous ne connaissons pas, en tout cas, ce n'est pas notre public. J'avais été invité à une des réunions des conseillers régionaux en santé mondiale, j'avais testé cette idée-là avec eux et ils m'avaient dit : « Mais oui, nous aurions absolument besoin d'éléments assez médicaux. ». Pour l'instant, nous n'avons jamais avancé. Je prends cet exemple-là, la question de la diplomatie sanitaire, mais il y a d'autres questions autour du logement, par exemple. Il y a des questions autour de la santé environnementale. Certaines structures sont couvertes par ce que nous sommes en train de faire sur IOH, mais pas toutes. Et donc, je pense que, dans la discussion entre nos deux écoles, il y a des questions : quels sont les produits de formation que nous développons en commun ? Mais il y a aussi des questions peut-être plus simples, d'une certaine façon, qui sont de savoir si l'un de nous deux aurait intérêt à porter une formation dans laquelle des experts de l'autre interviennent pour une certaine proportion.

Mme GERAIN-BREUZARD. – : En complément de ce que disait Rémy sur le besoin de contextualisation. Il y a aussi le fait que, dans un certain nombre de formations dispensées par l'école, l'accès est largement ouvert au corps médical et que la mixité de certaines formations entre médecins et corps de dirigeants de la fonction publique est très intéressante, sachant que les médecins ne sont pas fonctionnaires. Et donc, je ne suis pas certaine que les formations continues des autres écoles aient cette même accessibilité au corps médical et permettent cette même mixité, qui fait partie de la contextualisation des cadres d'exercice.

M. LIGER-BELAIR. – : One Health fait bien partie du catalogue, donc c'est un très bon exemple, là où clairement cela avait du sens de travailler à plusieurs. Et effectivement, il y a différentes manières de faire les choses. À mon avis, ce qui manque pour l'instant, et ce serait notre rôle à l'INSP de le développer, c'est un forum, même si le terme est impropre, qui permette aux écoles qu'elles se parlent mieux et plus souvent, pour que, quand ce type de besoin émerge, nous puissions construire une offre et que nous fassions en sorte que nous ouvrions les portes aux uns et aux autres pour coopérer. C'est quelque chose, par exemple, que nous faisons, nous, avec l'IHEMI. Je vais prendre cet exemple : la gestion de crise, en l'occurrence, ce n'est pas notre métier, c'est celui de l'IHEMI. Quand nous avons ce type de besoin en gestion de crises, nous allons le développer avec eux. Je pense qu'il manque quelque part, peut-être encore à un certain niveau, ce type d'espace. Et donc peut-être que ce serait à nous de le créer.

Concernant l'accessibilité des médecins et les formations mixtes, sans massifier les choses, si vous identifiez malgré tout des besoins de formation, il pourrait avoir du sens que des cadres supérieurs de différents ministères puissent s'inscrire dans la plupart des formations. Je parle des formations de l'INSP, mais c'est aussi le cas pour la plupart de nos partenaires, même si elles sont, la plupart du temps, plutôt estampillées pour les cadres supérieurs de l'État.

Évidemment, la mixité des publics permet d'enrichir les formations, et l'idée est bien d'essayer d'avoir une porte d'entrée qui ne soit pas unique. Il ne s'agit pas d'une porte d'entrée visant à remplacer votre catalogue ; il s'agit aussi de vous permettre de faire la publicité d'un certain nombre de vos formations à travers ce que propose l'INSP, afin que le plus grand nombre de cadres supérieurs puisse avoir accès à l'information sur des formations qui pourraient les intéresser, mais vers lesquelles ils n'iraient peut-être pas naturellement dans le catalogue de l'EHESP pour les identifier.

C'est bien notre rôle de mettre cette information à disposition, y compris pour des publics qui peuvent avoir des difficultés à l'identifier. Mais si vous estimez que ce n'est pas cela que vous souhaiteriez mettre dans cette démarche, nous l'entendons. Vous voyez bien que cela fonctionne vraiment dans les deux sens.

L'idée est que, même si nous nous adressons ici, la plupart du temps, à certains publics — et nous le constatons beaucoup dans nos métiers — le fait de faire un peu de tout, dans une certaine proportion, constitue très souvent un enrichissement pour les groupes.

Par ailleurs, nous ne sommes pas sur des modalités d'inscription qui ressemblent à celles de la formation initiale : nous n'exigeons pas, par exemple, qu'une personne ait suivi un master 1 dans tel domaine pour pouvoir candidater à un master 2 dans ce domaine. Les démarches de formation sont ici beaucoup plus ouvertes.

À mon sens, cela ne devrait donc pas poser de gros problème.

M. BILTERYS. – : Merci Rémy, je te laisse peut-être réagir à ces deux interventions.

M. BATAILLON. – : Merci pour cette intervention et ces propositions. Probablement que nous avons intérêt à poursuivre cet échange pour consolider cela. Et l'idée, par ailleurs, que des formations de l'INSP soient valorisées dans notre propre catalogue paraît séduisante. Nous avons sûrement des initiatives à envisager ensemble pour consolider cette interministérialité.

M. BILTERYS. – : Merci encore une fois pour vos interventions. Est-ce qu'il y en a d'autres ?

M. JAQUET. – : Bonjour à tous et à toutes. Puisque mon nom a été cité et que nous avons du temps, Monsieur le Président, je souhaite intervenir pour dire que ces travaux de mise en commun qui sont faits peuvent se faire à l'échelle inter-écoles, comme c'est le cas pour l'institut OH, et aussi par le biais du réseau des écoles de service public, qui prévoit justement un catalogue où nous avons ce début. Je rejoins la remarque de Philippe. Peut-être qu'il y aurait un enjeu à essayer de massifier ou d'augmenter finalement ces échanges croisés. En tout cas, que ce soit le catalogue ou les liens inter-écoles, cela existe d'ores et déjà.

M. BILTERYS. – : Merci beaucoup. D'autres interventions ? Non. Merci beaucoup encore une fois et je vous encourage à aller voir le catalogue de l'offre de formation continue, qui est très intéressant. Merci.

M. BATAILLON. – : Nous reviendrons vers vous au printemps avec une trame d'offre 2027 qui sera mise en discussion. Nous aurons votre avis.

M. BILTERYS. – : Formidable. Alors, nous allons passer au prochain point. Et là, c'est Pierre Leguérinel, qui est directeur adjoint des parcours de la scolarité et de l'expérience apprenante, qui intervient pour deux avis : le premier sur les dates de l'année universitaire 2026-2027. C'est un moment intéressant pour les élèves. Et le second sur un bilan et des perspectives de la contribution à la vie étudiante du campus. La parole est à vous.

Scolarité

Un document est projeté.

DATES DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA CONTRIBUTION A LA VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)

M. LEGUÉRINEL. – : Merci beaucoup. Bonjour à tous. Comme chaque année, nous demandons aux instances de l'EHESP de valider les bornes de l'année universitaire pour l'année à venir. Donc

là, nous parlons bien de l'ensemble de nos étudiants en première année de master, en deuxième année de master et également de nos étudiants en doctorat, sachant que les deux parcours de mastères spécialisés ont un parcours un peu différent et peuvent donc ne pas rentrer dans ce dispositif, même s'ils y rentrent finalement avec ces bornes de l'année universitaire. Je vous ai remis sur le diaporama les dates de l'année universitaire 2026-2027, qui débutera le lundi 31 août 2026 et qui se terminera le jeudi 30 septembre 2027. Pour information, je vous ai mis l'ensemble des dates de rentrée et de sortie des parcours qui s'insèrent dans ces deux bornes. Nous avons choisi la date du lundi 31 août. C'est une année un peu particulière parce que nous commençons la semaine sur le dernier jour du mois d'août. Mais pour des raisons pratiques, notamment vis-à-vis de l'apprentissage et après échange avec l'ensemble des parcours, nous avons privilégié une rentrée le lundi 31 août. Nous nous sommes également coordonnés avec les collègues de l'université de Rennes, qui font une rentrée qui ressemble peu ou prou à la nôtre, plutôt orientée au mardi 1er septembre, avec des dérogations possibles pour les parcours qui font de l'apprentissage, comme c'est le cas de tous nos parcours de master 2. Nous avons donc opté pour une rentrée le lundi 31 août et cela permet de faire rentrer, notamment en début de semaine, tous les moments collectifs que nous mettons en place pour la rentrée pour l'ensemble de nos étudiants. Donc c'est cet avis et ces dates qui sont proposés au Conseil des formations. Dans cette deuxième diapositive, je voulais juste rappeler les dates de candidature pour nos étudiants, sachant que nous avons deux dispositifs de candidature : l'un pour les parcours de master 1 et l'autre pour les parcours de master 2. Pour les parcours de master 1, nous obéissons au calendrier national et au dispositif trouvermonmaster.gouv.fr. La plateforme a ouvert cette semaine et les candidatures vont pouvoir débuter le 17 février, avec une réponse aux candidats le 3 juin, puis une phase complémentaire qui se déroulera tout l'été. Pour les parcours de master 2, en revanche, nous utilisons notre plateforme de candidature locale, eMundus. Pour l'ensemble de nos parcours de master 2, les dates iront du 27 mars au 26 avril pour le dépôt des candidatures, puis un deuxième mois pour étudier les dossiers et rendre les réponses aux candidats au plus tard le 26 mai 2026. Une précision également : les parcours du MPH, Master of Public Health, ont débuté un peu en avance dans cette phase de candidature. Les dates ne sont donc pas tout à fait les mêmes. Par ailleurs, le parcours de master 1 du MPH ne passe pas par la plateforme nationale puisque, étant dispensés majoritairement en anglais et composé de candidats et d'étudiants qui sont, pour plus de la moitié, internationaux, ils ne sont pas soumis à cette règle nationale et à ce calendrier national. Autre précision : ces parcours MPH débuteront non pas le 31 août, mais un peu avant. Nous parlons d'une phase de pré-rentrée, puisqu'il y aura des cours de rattrapage en anglais pour les étudiants admis et des cours de rattrapage, je crois, en épidémiologie. Pour eux, cela commencera soit le 21 août, voire peut-être même dès le 17 août, avec quelques cours de rattrapage. Voilà, ce sont vraiment les bornes de l'année qui sont demandées et qui sont soumises au vote : 31 août et 30 septembre.

M. BILTERYS. – : Merci. Une intervention de Madame Plouzennec.

Mme PLOUZENNEC. – : Merci. Il me semble que le M2 AMOS Rennes ne débute pas le 31 août. Nous avons compris pour le MPH. Quelle est la raison de ce décalage pour cette formation ?

M. LEGUÉRINEL. – : En fait, le parcours de M2 AMOS Rennes est organisé avec l'Institut de formation des cadres de santé de Rennes. Les étudiants ont cours deux jours par semaine dans cet institut et trois jours par semaine avec AMOS Rennes. C'est pour cela que la rentrée à Rennes a lieu le 2 septembre. Sinon, le rythme est à peu près le même.

Mme PLOUZENNEC. – : D'accord, merci beaucoup.

M. BILTERYS. – : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Sinon, nous pouvons passer au vote pour cet avis. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre la proposition de calendrier de l'année universitaire 2026-2027, donc rentrée le 31 août ? Non, personne n'est contre. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Eh bien, je comprends que c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Je vous laisse poursuivre pour le prochain point.

M. LEGUÉRINEL. – : Oui, nous allons parler maintenant de la contribution de vie étudiante et de campus, donc la CVEC, qui est payée par chaque étudiant inscrit en formation initiale dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Elle a été instaurée par la loi de 2018. Chaque année, le Conseil des formations et le Conseil d'administration doivent voter le bilan des actions réalisées avec l'aide de la CVEC. Ensuite, nous envisageons ensemble les actions qui pourront être menées avec cette contribution, qui est versée par l'étudiant au CROUS et dont une part est ensuite reversée directement à chaque établissement. Le montant de la CVEC pour 2025-2026 est de 105 €. Sur ces 105 €, nous récupérons entre 60 € et 70 € par an selon chaque catégorie d'établissement, au prorata du nombre d'étudiants que nous avons inscrits. Pour l'année 2024-2025, comme je l'ai rappelé, nous avons 336 étudiants assujettis à la CVEC. Cela nous a permis d'obtenir 24 353,16 € sur l'année 2024-2025, soit finalement 72,47 € par étudiant. Pour l'année 2025-2026, nous avons procédé en deux temps. Nous avons d'abord déclaré 315 étudiants, mais aujourd'hui, à la date du 5 février, nous avons 343 étudiants assujettis à la CVEC à l'EHESP. Cela nous laisse donc augurer d'un montant minimal de 20 580 €, si nous partons sur une base de 60 € par étudiant. Il y aura ensuite une régularisation au mois de juillet, une fois que nous aurons ajusté nos effectifs auprès du CROUS. Sur cette base-là, et sur la diapositive suivante, vous verrez la manière dont a été dépensée une partie de ces recettes liées à la CVEC. Les postes principaux sont liés au service de santé des étudiants, avec deux services de santé des étudiants avec lesquels nous travaillons à Rennes et à Paris. Les montants sont indiqués sur la diapositive. Puis, au gré de l'année universitaire, dans le cadre de l'animation de notre vie de campus, nous proposons aux étudiants, et uniquement aux étudiants, puisque la CVEC ne doit pas servir aux élèves ou aux stagiaires de la formation continue, mais bien uniquement aux étudiants, de financer notamment une partie des projets portés par les associations. Deux projets principaux ont été mis en évidence, qui ont occasionné le plus de dépenses. Il s'agit de tout ce qui a trait à l'accueil, à l'intégration et aux actions culturelles et sociales menées par les étudiants internationaux, notamment cette année avec le rapatriement des étudiants de deuxième année du MPH à Rennes. Plusieurs projets ont été financés à hauteur de 2 325 €. Nous demandons également à l'ADÈME, qui est l'association de diplômés des étudiants de master et de masters spécialisés de l'école, d'organiser chaque année au mois de novembre la cérémonie de remise des diplômes. Nous participons donc au financement de cette opération, ce qui a occasionné 13 300 € de dépenses pour l'année 2024-2025. Il reste donc un reliquat plutôt important cette année de 11 000 €. Avec le prévisionnel des recettes liées au nombre d'étudiants inscrits en 2025-2026, nous devrions obtenir un peu plus de 30 000 € de budget CVEC que nous pourrions proposer aux étudiants. Sur la diapositive suivante figurent les projets qui sont pour l'instant identifiés, mais qui vont s'enrichir tout au long de l'année au gré des commissions de projets collectifs que nous menons du côté DIPSEA pour accompagner les étudiants. Il s'agit toujours d'actions liées à l'accueil des étudiants internationaux et au financement du service de santé des étudiants à Rennes et à Paris, qui leur permet d'accéder gratuitement à plusieurs services de santé. Nous avons également des projets dont nous avons déjà connaissance, portés par l'association La Fabrique à Développement Durable, autour de la sensibilisation à la lutte contre le tabac, avec une semaine identifiée entre le 2 et le 6 mars 2026. Il y a aussi des événements qui commencent à devenir récurrents, comme le Dry January, Octobre rose et d'autres activités auxquelles nous pourrions participer avec un financement CVEC. Nous avons également des étudiants relais santé qui sont recrutés chaque année par l'EHESP pour accompagner les étudiants sur les thématiques liées à leur santé pendant leur scolarité. Nous en avons trois pour l'année 2025-2026. Il y a

toujours la cérémonie de remise des diplômes, que nous espérons organiser également en fin d'année civile. Enfin, nous avons plusieurs commissions de projets que nous allons lancer. La prochaine est prévue les 10 et 11 mars, et nous pourrions proposer aux associations étudiantes de participer aux projets qu'elles souhaiteront mener, toujours dans des domaines réglementairement définis par la loi de 2018 : le social, la santé, le sport, les activités culturelles et l'intégration. Selon les projets qui nous seront proposés, nous participerons à leur financement.

M. BILTERYS. – : Merci, c'est très clair. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Mme VALDES. – : Comment expliquer que le montant perçu par l'EHESP en provenance du CROUS pour 2025-2026 soit à la baisse, de façon assez conséquente, d'environ 4 000 € de moins, alors que le nombre d'étudiants est en augmentation ?

M. LEGUÉRINEL. – : En fait, il ne sera pas à la baisse. La manière dont le CROUS organise le versement de la CVEC se fait en deux temps. Il y a d'abord une base calculée sur le nombre d'étudiants. Comme nous avons une hausse du nombre d'étudiants, nous devrions avoir une hausse de la subvention CVEC. Ensuite, pour une raison que j'ignore un peu, ils partent toujours sur une base de 60 € que nous recevons en janvier, puis ils ajustent au mois de juillet. Dans ces cas-là, avec la catégorie de notre établissement, nous sommes plutôt autour de 72 €. Finalement, nous aurons probablement les 4 000 € supplémentaires. Je vous ai annoncé un budget de 31 000 €, mais nous devrions plutôt être aux alentours de 34 000 ou 35 000 €. Comme je n'avais pas encore de certitude, j'ai préféré partir sur la base la plus basse, et c'est aussi ce que nous allons communiquer aux étudiants. Nous aurons normalement l'opportunité, en juillet, de proposer un peu plus de subventions.

M. BILTERYS. – : En finances, les scénarios conservateurs sont toujours plus rassurants. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre la proposition de bilan 2025 de l'utilisation de la CVEC ? Qui s'abstient ? Personne. Je comprends donc que c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup, Monsieur Leguérinel, c'était un plaisir. Nous passons au point suivant, un point sur l'évolution des mémoires. C'est un sujet que nous avons abordé lors de notre séance commune en décembre dernier. Michel va nous faire un premier retour sur les arbitrages qui ont été effectués. Nous reviendrons peut-être plus tard sur les travaux en cours, notamment sur l'intelligence artificielle. L'idée est simplement de faire un premier retour. Michel, je te laisse la parole.

[Premier retour sur l'évolution des « mémoires »](#)

M. LOUAZEL. – : Merci Monsieur le Président. Effectivement, c'était simplement pour vous tenir informés et d'abord vous remercier pour vos contributions. Ce sont des éléments que nous avons commencé à partager et que nous allons continuer à partager avec les équipes pédagogiques. Nous poursuivrons donc le travail sur la base des réflexions qui ont été les nôtres lors du séminaire du mois de décembre. Je voulais vous dire qu'il y a déjà eu une première évolution. Si vous vous souvenez des conclusions, il n'y avait pas de remise en cause de l'intérêt de la production d'un mémoire, mais plutôt l'idée que la variété des formes de mémoire devait être recherchée, notamment dans les formations. L'objectif est donc de proposer différentes modalités en plus du mémoire professionnel classique que nous avons jusqu'à présent. Il existait déjà une certaine diversité, notamment pour les filières directeur d'hôpital et directeur des soins. Je voulais vous informer que, dès à présent, pour les élèves qui viennent d'entrer en janvier dans la promotion des D3S, nous allons passer d'une modalité de production à trois. À côté du mémoire professionnel classique, qui reste important notamment pour ceux qui souhaitent suivre un double cursus, à savoir être à la fois élève fonctionnaire D3S et suivre le master Amos, il y aura toujours

ce mémoire dans sa forme actuelle. À cela va s'ajouter un mémoire de réflexion sur la posture managériale. Cela fait écho à ce que propose la filière directeur des soins. Ce sera un travail individuel portant sur une problématique liée à la posture du directeur, avec un travail réflexif, argumenté et documenté, et une production finale sur un format plus court que le mémoire professionnel classique. Enfin, une troisième modalité sera un mémoire d'initiation à la recherche, qui existe déjà dans d'autres filières, notamment celle des directeurs d'hôpital. Il s'agira d'un travail davantage orienté vers la production d'un article ou d'un travail de recherche, qui pourra être réalisé collectivement, comme c'est déjà le cas dans certaines filières. Voilà pour cette diversité de modèles. Je voulais vous annoncer ce premier travail. En lien avec cela, il y a également le travail sur la charte d'utilisation de l'intelligence artificielle. Cette réflexion se poursuit avec un groupe piloté par notre centre d'appui à la pédagogie sur le sujet de l'IA. Cette réflexion peut avoir des incidences sur les mémoires, notamment le passage d'une modalité individuelle à une modalité collective, ce qui pourrait avoir des conséquences sur nos arrêtés de formation. C'est la raison pour laquelle nous avons eu hier une rencontre entre l'EHESP, la DGOS et le CNG. Nous avons plusieurs sujets concernant les arrêtés de formation sur lesquels nous pourrions être amenés à nous positionner, notamment le sujet des évaluations et en particulier celui des mémoires. Nous nous sommes donné comme calendrier de revenir vers le Conseil des formations du 11 juin sur ces sujets-là, s'il y a des modifications à apporter à nos arrêtés de formation. Nous avons donc initié une démarche en décembre, elle se poursuit, et nous devrions arriver à quelque chose d'abouti au mois de juin.

M. BILTERYS. – : Merci Michel. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Mme RICHARD. – : Un petit élément complémentaire. À la suite de la réflexion conduite par les collègues de la filière directeur des soins sur les mémoires, nous avons eu un contact avec la revue professionnelle Soins Cadres. Nous sommes sur le point de signer un accord avec eux pour qu'ils puissent à la fois accompagner l'éditorialisation de certains contenus et offrir une voie de publication possible pour les travaux qui le mériteraient.

M. MICHOT. – : Merci. J'ai une question, parce que je suppose qu'elle va m'être posée. Vous avez parlé d'un aboutissement vers le mois de juin. Y aura-t-il une communication avant auprès des élèves sur le sujet du mémoire ?

M. LOUAZEL. – : Oui, je pensais même qu'il y avait déjà eu un début de communication, mais peut-être pas encore. En tout cas, il y aura évidemment une communication auprès des élèves D3S. Quand je parlais de juin, je faisais référence au sujet des éventuelles modifications des arrêtés de formation. Mais bien évidemment, la filière vous tiendra informés des possibilités qui vous sont offertes dans le cadre de ce travail. Si ce n'est pas fait avant votre départ en stage, ce sera fait après votre retour de stage.

M. BILTERYS. – : Merci. Monsieur Liger-Belair.

M. LIGER-BELAIR. – : Je voulais vous remercier pour ce retour. Nous avons travaillé collectivement et c'est encore en cours, mais c'est vraiment un plaisir de voir que les choses avancent et que vous vous en saisissez. Merci.

M. BILTERYS. – : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Merci beaucoup, Michel, pour ce retour. Nous arrivons maintenant aux questions diverses. Avant cela, je souhaite simplement vous informer que l'intitulé du diplôme d'établissement que nous avons approuvé lors du dernier Conseil des formations sera finalement « chargé sécurité-sûreté en ES et ESMS » plutôt que «

responsable sécurité-sûreté ». Nous avons voté « responsable », mais nous avons prévu de vous tenir informés s'il y avait une évolution, ce que je fais aujourd'hui.

Questions diverses

M. DE KERMADEC. – : Bonjour. Je vous interpelle sur les questions diverses. Je n'ai pas osé l'envoyer par mail, déjà parce que je ne savais pas si c'était bien l'instance qui devait s'occuper de cela. Il s'agirait de la filière IASS, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, et des élèves en situation de handicap. Alors, en fait, il y a deux sujets. Un dans le cadre de leur stage dit professionnel. Apparemment, nous avons eu des retours d'élèves en situation de handicap qui ont eu des problèmes avec leur maître de stage. Et deuxièmement sur l'affectation sur leur premier poste. Il se trouve que, dans le deuxième cas, je l'ai rencontré et, en effet, nous ne pouvons pas l'affecter. Il a de tels problèmes d'élocution pour se faire comprendre que nous ne pouvons absolument pas le mettre sur un poste ni d'animation ni d'inspection. Il faut vraiment qu'il soit sur un poste complètement sédentaire et qu'il puisse travailler uniquement par informatique. Là, il va se retrouver en difficulté à la tête des Yvelines. Alors, je ne sais pas si c'est le conseil des formations qui est l'instance pour discuter de ce sujet. Mais si ce n'est pas le cas, si vous pouvez me dire dans quelle instance je le redise au syndicat. Ils m'ont chargé d'aborder ce sujet. C'est peut-être un sujet qu'il faudra mettre à l'ordre du jour d'un autre conseil pour une prochaine fois.

Mme RICHARD. – : Voilà deux éléments de réponse avant de passer la parole sans doute à d'autres. Les deux sujets sont assez différents du point de vue de l'école. Effectivement, en ce qui concerne les élèves en formation, nous avons une stratégie d'accompagnement des étudiants et des apprenants en général, les étudiants et les élèves fonctionnaires en situation de handicap. Cette stratégie ne s'arrête pas lorsqu'ils sont en stage. Nous sommes donc amenés à avoir des interactions avec les maîtres de stage sur les adaptations nécessaires à leur handicap. Parfois, les difficultés avec les maîtres de stage sont liées à la situation de handicap, parfois elles ne le sont pas. En tout cas, il ne fait aucun doute que c'est la responsabilité de l'école de faire en sorte que le déroulement du stage soit compatible avec la situation de handicap, et nous nous y efforçons vraiment. Cela ne veut pas dire que c'est parfait à chaque fois et nous sommes évidemment prêts à en discuter. En ce qui concerne l'affectation, cela nous concerne moins que la DRH.

Mme ROUZIER-DEROUBAIX. – : Sur cette promotion, il y a au moins trois ou quatre élèves en situation de handicap pour lesquels il n'y a eu aucun problème remonté, à part ce cas. Je rappelle que les élèves en situation de handicap sont recrutés sur contrat, par une voie dérogatoire. Ils sont recrutés sur dossier et entretien simplement, sans passage d'écrit ni passage aux oraux. Pour autant, le jury est le même et il est sensibilisé à la question dès le début des affectations et aux besoins des services, c'est-à-dire des besoins d'inspection et de contrôle. C'est aussi le cas dans tous nos documents d'attractivité et de promotion des corps, ainsi que dans les webinaires qui sont faits. J'insiste bien sur le fait que ces métiers sont des métiers d'inspection et de contrôle d'une part, et d'animation territoriale d'autre part. Ce sont vraiment les deux bases sur lesquelles nous communiquons et qui sont connues de chacun. En ce qui concerne les postes, nous sommes ensuite dans un aménagement. Je précise d'abord que ces élèves recrutés par contrat bénéficient d'une affectation dérogatoire, puisqu'au lieu d'être affecté par rapport au classement, ils passent en premier dans le choix des postes par rapport aux autres. En l'occurrence, certains postes étaient proposés et auraient pu être pris, qui étaient plus sédentaires que celui qui a été choisi par le candidat que vous évoquez. Il y a donc une sensibilisation importante. Nous avons parlé avec l'ARS qui va recevoir ce stagiaire pour le recevoir au mieux et adapter le poste au mieux. Nous sommes dans le respect des textes et des aménagements raisonnables pour les personnes

en situation de handicap. Sur ces affectations, qui sont toujours en ARS, il y a évidemment une écoute sur le fait que ce stagiaire puisse avoir des envies de mobilité peut-être un peu plus vite que les autres si cela ne devait pas convenir. En tout cas, il y a un grand engagement de la part de l'employeur local et sur le terrain. Évidemment, nous serons aussi à l'écoute lors de l'entrée en poste de ce monsieur.

M. BILTERYS. – : Voilà, merci beaucoup. Monsieur De-Kermadec, est-ce que cela vous convient pour les interventions ?

M. DE-KERMADEC. – : Oui, bien sûr. Je m'attendais plutôt à une réflexion. Par exemple, pour le candidat en question, pour l'avoir rencontré moi-même, je me suis demandé à quel moment nous avons pu nous dire qu'il allait pouvoir faire un métier d'inspecteur. Mais cela concerne plutôt le jury auquel je poserai la question.

M. BILTERYS. – : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. LOUAZEL. – : Oui, Robert, s'il n'y a pas de question, j'ajoute un point que nous avons décidé de mettre dans les informations diverses. C'est le travail engagé sur la mention administration de la santé. Nous avons toujours les renouvellements HCERES, mais nous avons également les inscriptions au registre national de la certification professionnelle. Donc je précise simplement que nous travaillons sur la mention administration de la santé. Mon dernier point concernait la mention santé publique. Nous travaillons dans le cadre de l'établissement public expérimental Université de Rennes, puisque nous sommes en co-accréditation. Il y a notamment de nouvelles exigences en termes de compétences attendues dans les maquettes. Nous devons retravailler les blocs de compétences : transition écologique, numérique, accessibilité et handicap. C'est simplement pour dire que c'est en cours et nous aurons sans doute l'occasion de vous en reparler lors du prochain conseil.

M. BILTERYS. – : Merci Michel. S'il y a d'autres points, n'hésitez pas. Isabelle et Michel, je sais que les actualités ont été rapides. Donc, Isabelle, si tu as d'autres éléments à nous partager, n'hésite pas. Nous avons encore un peu de temps.

Mme RICHARD. – : Il n'y a pas eu énormément de temps depuis le dernier conseil. Je pense donc que nous sommes à peu près complets dans les actualités que nous vous avons présentées. Je n'ai pas d'autres éléments qui me viennent spontanément à l'esprit.

Mme PETKOVIC. – : Je souhaite vous dire que c'était mon dernier conseil des formations puisque je quitte l'EHESP dans quelques semaines. Merci à tous et surtout bonne continuation.

M. BILTERYS. – : Merci à vous. Bonne continuation à vous en particulier. C'était un plaisir de vous avoir.

Mme GERAIN-BREUZARD. – : Puisque nous en sommes aux adieux, je voudrais également vous dire au revoir puisque je quitte la direction du Centre national de gestion le 23 février et que, a priori, sauf si Isabelle dit le contraire in fine, je quitte par définition le Conseil des formations. Je vous remercie pour ce débat intéressant. D'abord, je remercie Isabelle de m'y avoir conviée. Je trouve que l'interaction entre le CNG et l'École de la santé est un bien précieux que nous essayons également de cultiver côté CNG, en ayant proposé à nos tutelles un siège pour l'école dans le conseil d'administration du Centre national de gestion. Il est indispensable de bien travailler ensemble, et c'est ce que nous faisons. Merci à tous.

Mme RICHARD. – : Merci beaucoup à toi en tout cas, Marie-Noëlle. Je ne décide ni de cela ni d'autre chose. C'est la situation dans laquelle nous sommes. Tu as été désignée comme personne qualifiée par le ministère de la Santé. Nous les avons donc informés de la situation et nous leur avons demandé ce qu'ils faisaient en termes de désignation de la personne qualifiée. Pour l'instant, nous n'avons pas encore entièrement la réponse. Voilà la raison pour laquelle je ne t'ai pas répondu. En tout cas, nous avons été très heureux que tu puisses rejoindre le conseil sur cette nouvelle mandature. Je pense qu'effectivement, le lien avec le CNG est important. Nous avons de toute façon beaucoup de liens avec le CNG, mais la présence d'un représentant du CNG au Conseil des formations est quelque chose que nous avons apprécié. Comme j'ai déjà eu l'occasion de te le dire dans un contexte plus restreint, nous avons bien noté que quelqu'un de ton expérience et de ta qualité a maintenant un peu de temps. Il se pourrait bien que nous nous sentions autorisés à l'utiliser et à discuter d'autres participations aux activités de l'école que le seul Conseil des formations. Il n'est donc pas certain que tu gagnes au change en termes de temps passé pour et avec l'école.

M. LOUAZEL. – : J'en profite aussi pour remercier Émilie de sa participation toujours très active sur ce mandat, mais aussi sur le mandat précédent. Plein de bonnes choses à toi.

Mme PETKOVIC – : Merci beaucoup Michel, merci.

M. BILTERYS. – : Nous clôturons cette séance du Conseil des formations et nous nous donnons rendez-vous le 11 juin prochain, cette fois-ci en présence à Rennes.

La séance est levée à 15 heures 51.